



## DELIBERATION N°20100041 DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 10 mai 2010

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi le 30 avril 2010 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 34 présents, 5 représentés, savoir :

#### ETAIENT PRESENTS :

- M. Philippe KIZIRIAN, président ;
- M. Stéphane VALETTE ; M. Michel PONTON ; Mme Michelle GALLAND ; Mme Aimée MURASZKO-SENECHAL (jusqu'à 19 h 15) ; M. Philippe ROBERT ; Mme Nicole PASSEL ; M. Raymond VACHER ; Mme Catherine MARTINS-BENAMROUCHE ; M. Charles BELLAVIA ; Mme Marie-Françoise KHAMED, adjoints ;
- Mme Françoise CHAMPIN ; Mme Carmen MONTET ; M. Philippe CHOVET ; M. Sauveur CUADROS ; Mme Francisca MARIE ; M. Jérôme AUBERT ; Mme Maryse MARTH ; M. Guy VIAL ; Mme Nathalie MOTTET ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; M. Bernard ROCHE ; Mme Nathalie CHAMPALLE ; M. Aymeric SANLAVILLE (à partir de 20 h 15) ; Mme Pascale OFFREY ; M. Hervé REYNAUD ; Mme Salina HEMANI ; M. Olivier SAPET ; Mme Aline ORIOL ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; M. Emmanuel MANDON ; Mme Nicole FOREST ; Mme Annick BOYADJIAN ; M. Noël PAUL ; Mme Béatrice COFFY ; M. Régis CADEGROS, conseillers municipaux.

#### ABSENTS REPRESENTES :

- M. MOULIN André qui donne pouvoir à M. CUADROS Sauveur.
- Mme MURASZKO-SENECHAL Aimée qui donne pouvoir à Mme MARIE Francisca (à partir de 19 h 15).
- Mme MASSARDIER Christiane qui donne pouvoir à M. ROBERT Philippe.
- Mme MEUNIER Marie-Nicole qui donne pouvoir à Mme PASSEL Nicole.
- M. SANLAVILLE Aymeric qui donne pouvoir à M. VIAL Guy (jusqu'à 20 h 15).

#### SECRETAIRES ELUS POUR LA DUREE DE LA SESSION :

- M. Jean-Luc DEGRAIX ; M. Emmanuel MANDON.

-----oooOooo-----

#### O B J E T :

<b>REEVALUATION DE REMUNERATION D'UN AGENT EN CONTRAT A DUREE INDETERMINEE</b>
--

## **M. VACHER RAYMOND EXPOSE CE QUI SUIT :**

Au cours de sa séance du 23 avril 2007, le conseil municipal a autorisé le recrutement, par contrat à durée indéterminée, d'un agent de GIAT industries. En effet, la loi n°2003-478 du 5 juin 2003 et son décret d'application n°2004-138 du 10 février 2004 permettaient aux collectivités locales de recruter des personnels de GIAT industries, ayant le statut d'ouvrier sous décret, directement par contrat à durée indéterminée.

Par ailleurs, les dispositions de l'article 1<sup>er</sup>-2 du décret n°88-145 du 15 février 1988, dans sa rédaction issue du décret n°2007-1829 du 24 décembre 2007, prévoient que la rémunération des agents employés à durée indéterminée fasse l'objet d'un réexamen au minimum tous les trois ans.

L'agent concerné a été reçu en entretien le 24 mars 2010. Au vu de l'évaluation de son implication dans la collectivité et par similitude avec l'avancement standard des agents titulaires, il convient de fixer par avenant, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2010, sa rémunération sur la base de l'indice brut 486 (indice majoré 420) situé dans l'espace indiciaire du grade de technicien supérieur territorial.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur cette proposition.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

### **DECIDE :**

- **d'accepter** les nouvelles conditions de rémunération de l'agent, basées sur l'indice brut 486 (indice majoré 420), à compter du 1<sup>er</sup> juin 2010.

- **d'habiliter** Monsieur le maire, ou son représentant, à signer, avec l'attributaire, l'avenant n°1 au contrat initial.

- **d'imputer** la dépense au budget général de la ville de l'exercice en cours, chapitre 012.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Certifié,  
Saint-Chamond, le 2 juin 2010  
Le maire,  
signé : Philippe KIZIRIAN